

FICHE N°3**Poste de Professeur des écoles dans une école primaire
engagée dans le dispositif « ANGLAIS RENFORCE »**

| | |
|--|---|
| Textes de référence | <ul style="list-style-type: none">• Décret n° 81-594 du 11 mai 1981 relatif aux sections internationales dans les écoles élémentaires• Décret n°38 Arrêté du 19 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 30 mars 2012 fixant la liste des sections internationales dans les écoles, collèges et lycées |
| Description du poste | <ul style="list-style-type: none">✓ Avoir des connaissances linguistiques permettant la conduite de la classe ainsi que celles des différentes disciplines en anglais ;✓ Enseigner en anglais des disciplines de l'école élémentaire ;✓ Justifier d'une expérience professionnelle dans le 1er degré incluant l'enseignement LVE. <p>MISSIONS :</p> <p>L'enseignant engagé dans le dispositif « anglais renforcé » devra, sous l'autorité de l'IEP de la circonscription et comme défini dans le projet d'école :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Assurer les missions de tout professeur des écoles (activités pédagogiques complémentaires, réunions de classe ou d'école...)✓ Assurer les enseignements disciplinaires à l'école primaire✓ Définir avec l'équipe les enseignements disciplinaires non linguistiques qui seront enseignés. Il s'agira d'enseigner en anglais des disciplines autres que la langue vivante conformément aux programmes 2016. (ex : EPS, arts visuels, mathématiques, sciences...)✓ Élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais pour ces disciplines✓ Participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif✓ Contribuer à l'ouverture internationale de l'école par la mise en place d'un partenariat avec une école ou une classe étrangère✓ Participer aux formations dédiées✓ Accueillir et informer les parents des élèves du dispositif <p>COMPETENCES :</p> <p>Ces postes sont accessibles aux enseignants pouvant justifier :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ D'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le 1er degré incluant l'enseignement de l'anglais. Une expérience d'enseignement dans une classe à l'étranger ou dans un autre dispositif incluant l'enseignement de l'anglais serait également apprécié.✓ Du niveau « <i>utilisateur expérimenté</i> » en anglais, niveaux C1/ C2 sur l'échelle globale du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. <p>Les candidats devront également avoir de très bonnes connaissances culturelles relatives aux pays anglophones ainsi qu'une très bonne connaissance des programmes. Ils devront par ailleurs faire preuve de:</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Capacité à travailler en équipe, adaptabilité✓ Capacité à mettre en œuvre une continuité inter degrés✓ Bonnes connaissances des supports d'enseignement de l'anglais✓ Disponibilité pour les familles, adaptabilité✓ Compétences relationnelles |
| Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. | |